

## Conseil Municipal du 6 Avril 2011

L'an deux mille onze et le six avril, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en lieu et place habituels à dix neuf heures. Date de la convocation le trente et un mars deux mille onze.

**Étaient présents :** M. Robert BALDÈS, maire, M. Raymond RODRIGUEZ, Mlle Christiane SOU, M. Jean-Marie ARRIVÉ, adjoints, M. Jean-Christophe MARMEY, Mmes Valérie PIRRONE, Rosiane COUDOUIN (arrivée à 19h20), MM Alain DUPOUY, Christian SCHMAUCH (arrivé à 19h35), Mme Josiane BROSSARD, M. Michel LECRENAIS.

**Étaient absents ayant donné procuration :** René ARRIGHI procuration à Michel LECRENAIS, Gisèle SOU procuration à Christiane SOU,

**Étaient absents :** Jean-Louis GUIRAUD, Sandrine NUEL

**Secrétaire de séance :** Alain DUPOUY

**Le procès verbal de la séance du 23 février 2011 est approuvé à l'unanimité**

1°) **Approbation du Compte Administratif 2010** (Christiane SOU)

2°) **Approbation du Compte de Gestion 2010** (Robert BALDÈS)

3°) **Affectation du Résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2010** (Robert BALDÈS)

4°) **Demande de subvention dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2011 pour les peintures de l'église** (Robert BALDÈS)

5°) **Demande de subvention auprès du Conseil Général de la Gironde pour les peintures de l'église** (Robert BALDÈS)

6°) **Déclassement d'une partie la voie communale n°9** (Christiane SOU)

7°) **Révision du loyer de la Maison du Peintre** (Christiane SOU)

8°) **Questions diverses**

-----  
1°) **approbation du compte administratif 2010** (Christiane SOU) **D11-04-09**

Monsieur le Maire quitte la séance

Sous la présidence de Christiane SOU adjointe, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2010 qui s'établit ainsi :

**Fonctionnement**

Dépenses 457 981,51 €

Recettes 533 626,77 €

Excédent de clôture : 75 645,26 €

**Investissement**

Dépenses 308 848,81 €

Recettes 177 445,17 €

Déficit de clôture : 131 403,64 €

**Restes à réaliser :**

Dépenses 3 949,69 €

Recettes 41 800,00 €

*Excédent de financement* 37 850,31 €

Hors de la présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget communal 2010.

**Vote : 10**

2°) **Approbation du Compte de Gestion 2010** (Robert BALDÈS) **D11-04-10**

Le Conseil Municipal après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2009 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2010.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de

paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2010 au 31 décembre 2010 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

-déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2010 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vote : 11 pour

### **3°) Affectation du Résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2010 (Robert BALDÈS) D11-04-11**

Le Conseil Municipal après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2010 décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

#### **Résultat de la section de fonctionnement à affecter**

-résultat de l'exercice	excédent	75 645,26 €
-résultat reporté de l'exercice antérieur	excédent	267 066,82 €
-résultat de clôture à affecter	excédent	342 712,08 €

#### **Besoin réel de financement de la section d'investissement**

-résultat de l'exercice	déficit	131 403,64 €
-résultat reporté de l'exercice antérieur	excédent	19 395,82 €
-résultat comptable cumulé à reporter au D001		112 007,82 €
-dépenses d'investissement engagées non mandatées		3 949,69 €
-recettes d'investissement restant à réaliser		41 800,00 €
-solde des restes à réaliser		37 850,31 €

#### **Affectation du résultat de la section de fonctionnement**

En excédent reporté à la section de fonctionnement R002 268 554,57 €

Solde d'exécution N-1R001

**Affectation en réserve R1068 en investissement 74 157,51 €**

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 déficit reporté	R002 excédent reporté 268 554,57 €	D001 solde d'exécution N-1 112 007,82 €	R001 solde d'exécution N-1
			R1068 excédent de fonctionnement capitalisé 74 157,51€

Vote : 12 pour

### **4°) Demande de subvention dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2011 pour les peintures de l'église (Robert BALDÈS) D11-04-12**

#### **Monsieur le Maire laisse la parole à Christian SCHMAUCH qui est chargé du dossier.**

Les travaux de peintures d'ornementation et figurative du 19<sup>ème</sup> siècle, ont été exécutés, du sol au plafond compris, en 1886 par le peintre décorateur René Louis - Gustave VINCENT, en accord avec l'architecte Jacques VALLETON.

C'est la seule église en Gironde qui a une telle décoration. Il n'existe dans toute l'Aquitaine que cinq édifices comparables. **Il est à noter que ce bâtiment n'est pas protégé, ni inscrit ni classé.** Les peintures fortement détériorées par des remontées d'humidité nécessitent à présent une importante restauration.

Des travaux ont été réalisés ces dernières années pour résoudre les différents problèmes générateurs des dégradations qui se sont amplifiées au fil des ans. Un drainage effectué au sol il y a maintenant plus de 10 ans, a permis d'assainir les murs en supprimant les remontées capillaires. Les toitures présentaient des désordres assez importants, elles ont été entièrement renouvelées. L'absence de ventilation intérieure a aussi été un facteur non négligeable d'altérations. Un vitrail mobile assure à

présent une meilleure circulation d'air pour éliminer l'humidité. Un second vitrail va être ouvert pour améliorer encore cette aération indispensable à la protection des peintures. Les appareils de chauffage au gaz engendrant des ruissellements sur les murs, responsables eux aussi en partie des dégâts, ont été complètement supprimés.

**Les finances communales ne permettent pas de réaliser une dépense aussi importante sur une seule année. Toutefois, nous pouvons protéger ce patrimoine en réalisant la restauration par tranche de travaux subventionnés sur 4 ans.**

La première tranche de cette restauration débutera en priorité par le chœur pour un montant de 35 500,00€ HT, y compris l'arc triomphal.

La seconde année sera consacrée à la réfection du bas côté sud pour un coût de 31 000,00€ HT.

La troisième année sera dédiée à la restauration des peintures de la nef pour 39 000,00€ HT.

Pour conclure, au cours de la quatrième année, nous réaliserons la remise en valeur des peintures du bas côté nord pour un montant de 37 600,00€ HT.

Une fois les travaux terminés cette église sera régulièrement ouverte aux promeneurs qui pourront découvrir des décors exceptionnels. Gauriac est un village touristique en bordure d'estuaire de la Gironde. Les maisons troglodytiques dans la falaise surplombent le fleuve et les habitations qui longent la Corniche. Les nombreux chemins de randonnées profitant d'une topographie exceptionnellement vallonnée sont très fréquentés toute l'année. C'est aussi la voie de Tours validée par un comité scientifique et historique en juin 2006 qui a confirmé le passage du chemin de St Jacques de Compostelle sur la commune de Gauriac. D'autre part ce bâtiment bénéficie d'une acoustique exceptionnelle. Ce lieu devient, avec l'accord de l'évêché, fréquemment une salle de concerts pour cuivres, cordes et chants, pour le ravissement de tous.

**Pour ces multiples raisons le conseil municipal de Gauriac a décidé de procéder à la remise en état de ce patrimoine architectural peu commun et non protégé, avec l'aide de Monsieur Philippe HERNANDEZ, technicien supérieur du patrimoine ancien du Conseil Général de la Gironde.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide:

- d'approuver le programme de travaux suivant : restauration des peintures de l'église St Pierre, et dont le coût prévisionnel s'élève à 143 100 € HT soit 171 147,60 € TTC, ,
- d'autoriser le lancement des consultations d'entreprises conformément aux dispositions du code des marchés publics,
- d'autoriser M. le maire à signer tous les documents nécessaires à ce projet (marché public, convention...)
- d'adopter le plan de financement suivant :

COÛT DE L'OPÉRATION		FINANCEMENT	
Coût de l'opération HT	143 100	Autofinancement	38 131,60
Maîtrise d'œuvre HT		Emprunt	40 000,00
<b>TOTAL HT</b>	<b>143 100</b>	SUBVENTIONS	
TVA 19,60 %	28 047,60	Conseil Général	42 932,00
		Etat	50 084,00
<b>TOTAL TTC</b>	<b>171 147,60</b>	<b>TOTAL</b>	<b>171 147,60</b>

- de solliciter l'attribution d'une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR)

- d'inscrire des crédits suffisants au budget communal.

Vote : 13 pour

#### **5°) Demande de subvention auprès du Conseil Général de la Gironde pour les peintures de l'église (Robert BALDÈS) D11-04-13**

Suite à la présentation du projet pour la demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux, et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide:

- d'approuver le programme de travaux suivant : restauration des peintures de l'église St Pierre, et dont le coût prévisionnel s'élève à 35 500 € HT soit 42 458 € TTC, pour la **première tranche** des travaux,
- d'autoriser le lancement des consultations d'entreprises conformément aux dispositions du code des marchés publics,
- d'autoriser M. le maire à signer tous les documents nécessaires à ce projet (marché public, convention...)
- d'adopter le plan de financement suivant :

COÛT DE L'OPÉRATION		FINANCEMENT	
Coût de l'opération HT	35 000	Autofinancement	9 383
Maîtrise d'œuvre HT		Emprunt	10 000
<b>TOTAL HT</b>	<b>35 500</b>	SUBVENTIONS	
TVA 19,60 %	6 958	Conseil Général	10 650
		Etat	12 425
<b>TOTAL TTC</b>	<b>42 458</b>	<b>TOTAL</b>	<b>42 458</b>

- de solliciter l'attribution d'une subvention auprès du Conseil Général de la Gironde
- d'inscrire des crédits suffisants au budget communal.

Vote : 13 pour

**Monsieur le Maire** informe les conseillers qu'il va préparer un dossier qui sera présenté à la Fondation du Patrimoine afin de trouver des partenaires financiers.

D'autre part il a rencontré le président de l'association pour la Restauration et la Mise en Valeur de l'Eglise de Gauriac (ARMVEG) qui peut solliciter une subvention auprès du Conseil Général de la Gironde au titre de la restauration du petit mobilier, en complément des travaux réalisés par la commune.

### 6°) Déclassement d'une partie la voie communale n°9 (Christiane SOU) D11-04-14

Christiane SOU rappelle que l'accès au Château de Bonne est assuré par la RD669.

La partie de la voie communale n°9 qui ne dessert en fait que le Château de Bonne présente des caractéristiques géométriques minimales (absence de revêtement, faible largeur, forte déclivité) qui ne justifient pas le maintien dans le réseau des voies communales. Par ailleurs les autres habitations du secteur de Camp Haut situées à proximité sont très bien desservies par la voie communale n°16 qui se prolonge par la partie de la voie communale n°9 goudronnée et non déclassée.

Au vu de ces considérations et dans le cadre de la mise à jour 2011 du tableau de classement de la voirie communale il est donc proposé au conseil municipal :

- d'approuver le déclassement d'une partie de la voie communale n°9
- de maintenir toutefois l'usage au public de cette voie et de l'incorporer dans le réseau des chemins ruraux.

Il est précisé par ailleurs que les dispositions de la loi n°2004-1343 du 9 décembre 2004 et de l'article L141-3 du code de la voirie routière permettent de s'exonérer de la procédure d'enquête publique préalable dans la mesure où le déclassement envisagé pour cette voie communale n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux conditions de desserte ou de circulation actuelles pour les habitants du secteur de Camp Haut.

Vote : 13 pour

### 7°) Révision du loyer de la Maison du Peintre (Christiane SOU)

Sujet reporté au premier juillet comme les autres locations.

### 8°) Questions diverses

➤ **Christian SCMAUCH** informe les conseillers qu'un nouvel administré de la commune, lors de la cérémonie du samedi 2 avril, lui a demandé les conditions pour aménager l'espace vert devant chez lui en aire de stationnement, au lieu dit Camp Haut.

Cette parcelle ne fait pas partie du domaine public il est donc nécessaire que les propriétaires soient consultés pour un éventuel aménagement répondent **Robert BALDÈS et Raymond RODRIGUEZ**.

➤ **Jean-Christophe MARMEY** s'inquiète de l'avancement du projet de réseau d'assainissement collectif à Perrinque, et plus particulièrement de la position de Monsieur ARRAMON qui fait obstruction à toutes les démarches et propositions entreprises par la mairie et le SIAEPA.

Un rendez-vous est prévu le 6 mai prochain chez Monsieur ARRAMON en présence du directeur du SIAEPA et du cabinet d'étude, répond **Robert BALDÈS**, qui précise qu'il a du remettre à Madame ARRAMON en personne le courrier recommandé qui n'avait pas été retiré en temps voulu auprès des services de la poste par son destinataire.

➤ **Jean-Christophe MARMEY** approuve le courrier de Monsieur le Maire concernant l'antenne de la Mairie pour la mise en place du réseau Gironde Numérique et demande s'il y a eu une réponse à ce courrier. Non pas encore répond **Robert BALDÈS**.

- **Raymond RODRIGUEZ** signale que le prochain journal de Gauriac sera prêt à partir du lundi 11 avril après-midi et qu'il est important de le distribuer rapidement puisque la journée verte est le dimanche suivant.
- **Valérie PIRRONE** rappelle que le vernissage de l'exposition des artistes de Gauriac est le 16 avril à 11h30.
- **Alain DUPOUY** rappelle que dans le cadre de la semaine du développement durable organisée par le Ministère de l'écologie les élus et les citoyens se mobilisent le samedi 9 avril, rendez-vous au Mugron à 9h00.

**Séance levée à 20h25**